


Numéro	DL220203-KK02	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales - Décisions budgétaires	
Objet	Création d'autorisations de programme pour les opérations Hall des sports et Maison de la jeunesse et des associations	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 7 avril 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le sept avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient excusés :

- Monsieur Yvon RICHARD ayant donné procuration à Monsieur André STEINHART
- Madame Stéphanie CLAUS
- Madame Sandra DIDELOT ayant donné procuration à Madame Marie-Josée FRUH
- Monsieur Emmanuel BACHMANN ayant donné procuration à Madame Martine CASTELLON
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT
- Monsieur Rémy BEAUJEU

Nombre de conseillers présents :	29
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation et affichage :	1 ^{er} avril 2022
Date de publication délibération :	12 avril 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	12 avril 2022

Numéro	DL220203-KK02	1/3
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

IV. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

7. CRÉATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME POUR LES OPÉRATIONS HALL DES SPORTS ET MAISON DE LA JEUNESSE ET DES ASSOCIATIONS

Afin d'améliorer le pilotage des engagements pluriannuels tout en permettant de ne mobiliser que les seules ressources nécessaires au paiement de l'exercice, différentes opérations d'investissement peuvent faire l'objet, en application de l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Pour mémoire, les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement fixent le plafond des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La Ville d'Ilkirch-Graffenstaden a mis en place un programme pluriannuel d'investissement listant les opérations d'investissement sur le mandat.

L'échéancier prévisionnel des dépenses découlant du calendrier de réalisation des projets d'investissement justifie l'ouverture de deux nouvelles autorisations de programme comme présenté ci-dessous :

Autorisation de programme : opération 201901 « Hall des sports »

Autorisation de programme	2022 *	2023	2024	2025	2026
Hall des sports	1 009 806,85 €	4 000 000,00 €	3 500 000,00 €	3 336 000,00 €	3 746 193,15 €
TOTAL DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	15 592 000,00 €				

* 2022 = Disponible budget primitif 2022 de 854 518,45 € + reports d'investissements 2021 sur 2022 non mandatés au 07/04/2022 de 155 288,40 €

Numéro	DL220203-KK02	2/3
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

A noter que l'opération 201901 a déjà fait l'objet de mandatements hors autorisation de programme à hauteur de 208 221,15 € comme indiqué ci-dessous, portant le montant prévisionnel de l'opération à 15 800 221,15 €.

Opération	2019	2020	2021	2022
Hall des sports	3 240,00 €	11 230,40 €	45 749,20 €	148 001,55 €
TOTAL MANDATE HORS AP	208 221,15 €			

Détail 2022 : 2 520 € au titre des reports d'investissement et 145 481,55 € au titre du budget primitif 2022

Autorisation de programme : opération 201903 « Maison de la jeunesse et des associations »

Autorisation de programme	2022	2023	2024	2025
Maison de la jeunesse et des associations	1 000 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 400 000,00 €
TOTAL DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	5 400 000,00 €			

Au vu de l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'adopter les nouvelles créations d'autorisations de programme portant sur les projets tels qu'explicités ci-dessus pour un montant total de 20 992 000 € soit 15 592 000 € pour l'opération « Hall des sports » et 5 400 000 € pour l'opération « Maison de la jeunesse et des associations », étant précisé que les crédits de paiement 2022 sont ouverts au budget 2022 pour chacune des enveloppes d'autorisation de programme concernées et qu'un compte-rendu annuel de ces autorisations sera présenté à l'occasion des comptes administratifs produits sur la période considérée.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération**

Numéro	DL220203-KK02	3/3
Matière	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

- **Création d'une autorisation de programme pour l'opération**
« Hall des sports »

Pour : 33 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

- **Création d'une autorisation de programme pour l'opération**
« Maison de la jeunesse et des associations »

Pour : 24 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée

Abstentions : 9 FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS

